



Annexe bail habitation abusive

Par **axelae**, le **20/06/2013** à **11:12**

Bonjour,

en annexe de mon bail habitation est indiqué :

" le locataire s'engage à fournir une attestation bancaire trimestrielle justifiant le blocage des fonds d'un montant de onze mille sept cent euros 11 700 €, avant l'état des lieux prévu le 15 décembre 2011."

je l'ai signé.

Merci de me dire si cette clause est valable juridiquement ?

si je ne le donne pas (l'ai déjà donné une fois) mon propriétaire, particulier, peut il faire une action contre nous ?

merci de m'aider à résoudre ce problème au plus juste

Par **Lag0**, le **20/06/2013** à **11:43**

Bonjour,

Cette clause n'est pas abusive, c'est ce que l'on appelle une caution bancaire.

[citation] Qu'est ce que le cautionnement bancaire ?

Le cautionnement bancaire est une garantie faite par la banque du locataire, au propriétaire, en remplacement de la caution. En contrepartie le locataire est obligé de verser l'équivalent de trois mois à un an de loyer sur un compte bloqué et il doit payer ce service à sa banque environ 2% du montant cautionné. [/citation]